

Décision n° 2024-99 du 5 décembre 2024

donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Hauts-de-France, ordonnateur secondaire

Le directeur de la direction territoriale Hauts-de-France,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-76 du 9 septembre 2024 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;

- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2024-16 du 12 février 2024.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lille, le 5 décembre 2024

Le directeur

Antoine Lebel

Antoine LEBEL Signature numérique de
Antoine LEBEL 2310054826la
2310054826la Date : 2024.12.05 09:25:52
+01'00'

Annexe 1

- Madame Muriel Cellier, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Anne Aeschimann, chargée de mission budget-finances ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Victor Gorrel, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Mohamed Haigie, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Olivier Beauflis, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

Pour les demandes d'achat de l'ensemble de la direction

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Monsieur Matthieu Bouteiller, secrétaire général ;
- Madame Caroline Petit, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Dabia Merdji, assistante de gestion auprès de la responsable du pilotage budgétaire.

Pour les demandes d'émissions de titres de recettes

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Monsieur Matthieu Bouteiller, secrétaire général ;
- Madame Caroline Petit, responsable du pilotage budgétaire ;
- Pour le département territoires écologie énergie risques, Madame Corinne Lampin ;
- Pour le groupe sol, économie circulaire, Madame Sandrine Taquin ;
- Pour le groupe risques, eau, biodiversité, Monsieur Bruno Kerloc'h ;
- Pour le groupe air, bruit, vibrations, Madame Christine Bugajny ;
- Pour le groupe bâtiment, énergies durables, Monsieur Olivier Lemaitre ;
- Pour le département déplacements aménagement territoires habitat, Monsieur Hervé Coulon ;
- Pour le groupe mobilités et territoires, Monsieur Patrick Palmier ;
- Pour le groupe systèmes et sécurité des transports, Monsieur Samuel Melennec ;
- Pour le groupe traitement et valorisation des données foncières, Monsieur Antoine Herman ;
- Pour le groupe connaissance du foncier et usages, Monsieur Olivier Dupré ;
- Pour le groupe de recherche ESPRIM, Monsieur Ludovic Vaillant ;
- Pour le département infrastructures, Monsieur Cédric Renault ;
- Pour l'agence de Saint-Quentin, Monsieur Julien Leroy ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-études, Monsieur Cédric Renault, par intérim ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-laboratoire, Madame Claire Marcotte ;

- Pour le groupe gestion patrimoniale des infrastructures et assainissement, Madame Isabelle Lienard ;
- Pour le groupe certification équipement de la route et matériaux, Madame Katy Smorag.

Annexe 3

- Monsieur Matthieu Bouteiller, secrétaire général.

Annexe 4

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Monsieur Matthieu Bouteiller, secrétaire général.

Annexe 5

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Monsieur Matthieu Bouteiller, secrétaire général ;
- Pour le département territoires écologie énergie risques, Madame Corinne Lampin ;
- Pour le groupe groupe sol, économie circulaire, Madame Sandrine Taquin ;
- Pour le groupe risques, eau, biodiversité, Monsieur Bruno Kerloc'h ;
- Pour le groupe air, bruit, vibrations, Madame Christine Bugajny ;
- Pour le groupe bâtiment, énergies durables, Monsieur Olivier Lemaitre ;
- Pour le département déplacements aménagement territoires habitat, Monsieur Hervé Coulon ;
- Pour le groupe mobilités et territoires, Monsieur Patrick Palmier ;
- Pour le groupe systèmes et sécurité des transports, Monsieur Samuel Melennec ;
- Pour le groupe traitement et valorisation des données foncières, Monsieur Antoine Herman ;
- Pour le groupe connaissance du foncier et usages, Monsieur Olivier Dupré ;
- Pour le groupe de recherche ESPRIM, Monsieur Ludovic Vaillant ;
- Pour le département infrastructures, Monsieur Cédric Renault ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-études, Monsieur Cédric Renault, par interim ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-laboratoire, Madame Claire Marcotte ;
- Pour le groupe gestion patrimoniale des infrastructures et assainissement, Madame Isabelle Lienard ;
- Pour le groupe certification équipement de la route et matériaux, Madame Katy Smorag.
- Pour l'agence de Saint-Quentin, Monsieur Julien Leroy.